|  |  |
| --- | --- |
| **ITUPublications** | **Union internationale des télécommunications** |
| Résolutions | Secteur de la normalisation |
|  |
|  |
|  | ASSEMBLÉE MONDIALE DE NORMALISATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS New Delhi, 15-24 octobre 2024 |
|  | Résolution 68 – Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT |



AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

© UIT 2024

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RÉSOLUTION 68 (Rév. New Delhi, 2024)

Évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur de la
normalisation des télécommunications de l'UIT

(Johannesburg, 2008; Hammamet, 2016; Dubaï, 2012; New Delhi, 2024)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (New Delhi, 2024),

considérant

*a)* la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) sur l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) dans laquelle la Conférence de plénipotentiaires a également appelé à organiser le Colloque mondial sur la normalisation (GSS);

*b)* l'objectif de la Résolution 123 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires sur la réduction de l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement[[1]](#footnote-1)1 et pays développés;

*c)* la Résolution 44 (Rév. New Delhi, 2024) de la présente Assemblée, intitulée "Réduire l'écart en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés";

*d)* que la Résolution 209 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires définit les conditions et les obligations financières des petites et moyennes entreprises dans le cadre des travaux de l'UIT, qui font l'objet d'un examen régulier par le Conseil de l'UIT;

*e)* la Résolution 22 (Rév. New Delhi) de la présente Assemblée, sur le pouvoir conféré au Groupe de la normalisation des télécommunications (GCNT) d'agir entre les Assemblées mondiales de normalisation des télécommunications;

*f)* que le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) est un organisme international de normalisation unique, regroupant 194 États Membres, et plus de 700 Membres de Secteur, Associés et établissements universitaires du monde entier;

*g)* que la mobilisation et la participation du secteur privé sont devenues un objectif stratégique important;

*h)* les conclusions et objectifs importants du GSS tenu à New Delhi en 2024;

*i)* que, depuis 2009, le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications organise des réunions de cadres supérieurs du secteur privé, notamment des directeurs techniques (CTO) et des hauts dirigeants, directeurs financiers ou autres responsables de haut niveau (CxO), pour examiner l'environnement de la normalisation, coordonner les priorités en matière de normalisation, déterminer la meilleure façon de tenir compte des besoins du secteur privé et analyser les nouvelles tendances du secteur;

*j)* que les conclusions des réunions des CTO/CxO ont été intégrées dans des communiqués officiels de l'UIT-T et, le cas échéant, ont été prises en considération par le GCNT,

reconnaissant

*a)* que les pays en développement participent principalement aux activités de normalisation de l'UIT-T, mais qu'il leur est parfois difficile de participer au nombre croissant d'activités des organisations de normalisation mondiales ou régionales et des forums et consortiums de l'industrie, et notamment d'assister à leurs réunions;

*b)* que l'UIT-T devrait continuer de renforcer et de faire évoluer le rôle de l'AMNT, conformément à la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, et qu'il devrait appeler les cadres du secteur privé à réorganiser, compte tenu de leur importance, des réunions sur le modèle du GSS, qui seraient réservées exclusivement au secteur privé, l'objectif étant de renforcer le rôle de l'UIT-T en répondant aux exigences et priorités déterminées par ces cadres pour les activités de normalisation, compte tenu également des besoins et des préoccupations des pays en développement;

*c)* que l'UIT‑T devrait également encourager la coopération avec les autres organismes de normalisation concernés,

reconnaissant en outre

*a)* qu'en 2023, le GCNT a également approuvé un plan d'action en faveur de la participation du secteur privé, afin d'encourager la participation active du secteur privé, tant dans les pays développés que les pays en développement, afin de tenir compte des dernières évolutions techniques et des besoins du marché;

*b)* que le GCNT a également décidé d'organiser un atelier sur la base de quatre objectifs principaux, alignés sur ce plan d'action:

i) encourager les décideurs du secteur privé à examiner, entre autres, la manière dont l'UIT‑T peut apporter sa contribution dans l'environnement global de la normalisation;

ii) contribuer au dialogue entre toutes les parties;

iii) fournir des observations utiles concernant le plan d'action; et

iv) recenser les propositions de valeur visant à renforcer la participation et la fidélisation des entreprises en tant que Membres de Secteur et Associés, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), dans le cadre des travaux de l'UIT-T,

notant

*a)* que l'établissement de liens de collaboration étroits entre les gouvernements et le secteur privé est essentiel et important pour que les travaux de l'UIT-T progressent;

*b)* qu'afin d'encourager la participation du secteur privé à l'UIT‑T, les activités de normalisation devraient dûment répondre aux besoins du secteur privé de façon coordonnée et que, dans ce cadre, les résultats des réunions CTO/CxO devraient être considérés comme une contribution aux travaux de l'UIT-T;

*c)* que les Recommandations UIT-T proposées en réponse à ces besoins coordonnés renforceront la crédibilité de l'UIT en répondant efficacement aux exigences des pays moyennant la mise en place de solutions techniques optimisées, et la limitation de l'élaboration de Recommandations non coordonnées, ce qui présente des avantages économiques, notamment pour les pays en développement;

*d)* que les représentants du secteur des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de normes techniques telles que les Recommandations UIT-T;

*e)* que les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes sont essentielles pour le secteur privé et toutes les parties prenantes de l'UIT-T et qu'elles jettent les bases de la croissance et de la transformation dans d'autres secteurs d'activité;

*f)* que le GCNT a reconnu qu'il est vivement souhaitable que le secteur privé apporte sa contribution,

décide de charger le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de continuer d'organiser des réunions CTO/CxO et d'ouvrir ces réunions pour tenir compte de points de vue plus larges que ceux des participants aux réunions CTO/CxO actuelles, pour faciliter la détermination et la coordination des priorités et des thèmes de normalisation, compte tenu des technologies nouvelles et émergentes, tout en assurant la participation des cadres du secteur privé;

2 de répondre aux besoins des pays en développement à ces réunions, en les consultant avant les réunions, et d'encourager la participation de représentants d'entreprises locales;

3 d'encourager la participation, de préférence en personne mais également à distance, de nombreux représentants du secteur privé, issus notamment de PME, de micro-entreprises et de pays en développement de toutes les régions aux réunions CTO/CxO;

4 de continuer à organiser des ateliers et des manifestations analogues dans le cadre desquels les États Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-T peuvent débattre de l'avenir de l'UIT‑T, étudier la structure et le fonctionnement du Secteur dans leur ensemble et fixer des objectifs pour le Secteur;

5 d'associer le secteur privé, y compris les PME et les grandes organisations, de toutes les régions, y compris les représentants des pays en développement, aux activités de l'UIT‑T, conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention de l'UIT et des Résolutions de l'AMNT et de la Conférence de plénipotentiaires;

6 d'organiser les réunions CTO/CxO dans des lieux divers et appropriés, compte tenu de l'importance des centres de compétences mondiaux dans le domaine des télécommunications/TIC nouvelles et émergentes, qui constituent un domaine prioritaire pour l'UIT-T;

7 de définir des mécanismes efficaces pour faciliter la participation du secteur privé à ces réunions, d'encourager une composition de groupe stable et d'assurer la participation régulière des directeurs techniques ou de leurs suppléants;

8 de veiller à ce que l'ordre du jour des réunions CTO/CxO soit aligné avec les objectifs stratégiques généraux de l'UIT-T et avec les travaux en cours du GCNT;

9 d'encourager la tenue de réunions sur la participation du secteur privé qui soient axées sur un domaine spécifique, par exemple la santé, les transports, l'éducation, etc., afin de susciter un maximum d'intérêt et d'attirer le plus de participants possible;

10 de continuer de faire figurer les conclusions des réunions CTO/CxO dans un communiqué officiel de l'UIT-T;

11 de faire filmer les interventions au cours des réunions CTO/CxO dans le but de les partager, notamment avec des organisations régionales de normalisation et des organisations régionales de télécommunication, afin qu'elles les diffusent auprès des représentants du secteur privé qui ne sont pas en mesure de participer aux réunions, pour les informer de leur contenu et les inciter à participer aux réunions futures;

12 de faire figurer les conclusions des réunions CTO/CxO dans un rapport à soumettre au GCNT portant sur chaque sujet, la progression ou de l'évolution des travaux y afférents et la manière dont les sujets ont été traités lors des réunions précédentes du groupe CTO et/ou CxO;

13 de tenir compte des conclusions des réunions CTO/CxO dans les travaux de l'UIT‑T;

14 de présenter au GCNT un rapport périodique sur la suite donnée aux conclusions des CTO/CxO;

15 de soumettre à la prochaine AMNT un rapport visant à évaluer les résultats des travaux des réunions CTO/CxO pendant la période considérée et à examiner la nécessité de poursuivre ou de renforcer ses activités,

décide de charger le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

1 de continuer à évaluer les résultats des réunions CTO/CxO;

2 d'examiner comment les ateliers sur la participation du secteur privé pourraient être organisés dans l'avenir, y compris la période qui serait la plus propice ainsi que leurs objectifs;

3 d'évaluer en permanence les résultats des ateliers sur la participation du secteur privé et des manifestations analogues;

4 d'évaluer les cas de faible participation des Membres du Secteur de l'UIT-T et des représentants du secteur privé qui ne sont pas membres aux activités de l'UIT-T,

encourage tous les États Membres des pays développés

à promouvoir la participation de leurs Membres de Secteur aux activités de l'UIT‑T, y compris aux réunions de CTO/CxO,

encourage les Membres de Secteur et les Associés, y compris les petites et moyennes entreprises, des pays développés et des pays en développement

1 à participer, au niveau de leurs cadres, aux réunions du CTO/CxO, et à soumettre des propositions concernant les domaines de normalisation qu'ils jugent prioritaires, ainsi que les besoins et les intérêts en matière de normalisation;

2 à participer activement à la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la participation du secteur privé, notamment en organisant de futurs ateliers et des manifestations analogues et en y participant.

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)